

FICHE ARRIVEE

COURRIER adressé à Mme BORNE Elisabeth - MIN_T, ministre

Références : BDC/CAS / 17022835

Courrier du 11/12/2017

Arrivé le : 22/12/2017

Expéditeur :

ASSELIN François (M.)
Président de la Confédération des Petites
et Moyennes Entreprises

8-10, Terrasse Bellini
92806 PUTEAUX

Objet :

9 propositions de la CPME sur les assises de la mobilité

Réponse avant le :

A l'Arrivée, transmis à :

- M. LANG Aymeric - chef de cabinet

Copies à :

Observations :

→ ~~Dir. E~~ + ^{copie copie} JO + OB
→ prévoir AR s.l.ère Nanta → DB.
A 23/12

Nousi de
me s'arrêter
+ copie DB-1M → DB
+ courrier de remerciement

Le Président

N. Réf. : FA/SBo/FM

Madame Elisabeth Borne
Ministre des transports
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Cabinet du ministre
Bureau du cabinet

20 DEC. 2017

Puteaux, le 11 décembre 2017

COURRIER ARRIVEE

Objet : Les 9 propositions de la CPME sur les assises de la mobilité

Madame la Ministre,

Vous avez lancé avec le Premier Ministre, Edouard Philippe, les Assises nationales de la mobilité le 19 septembre 2017 dernier. Destinée aux acteurs du territoire, cette "grande démarche participative" selon l'expression même de la ministre, servira de support à la future loi d'orientation des mobilités qui sera présentée début 2018.

Pour la CPME, partie prenante de la consultation, ce chantier devra aboutir à une amélioration des moyens de transport, qu'ils soient individuels ou collectifs, de marchandises ou de voyageurs. La Confédération des PME insiste sur la nécessité de réconcilier urbains et ruraux autour d'un objectif commun : des déplacements responsables.

Conjuguer mobilité et employabilité, privilégier l'entretien et la rénovation des réseaux existants, sécuriser des déplacements aujourd'hui perçus comme aléatoires par les salariés et les professionnels... tels sont les objectifs que la CPME propose de se fixer pour ces Assises. Pour répondre à ces défis, la Confédération vous présente ses 9 mesures axées sur trois grandes lignes : une mobilité financée, en équilibrant le coût des transports publics entre les usagers et les entreprises, une mobilité responsable, en instaurant effectivement le service minimum et une mobilité innovante en demandant que soit étudié le passage de la propriété à l'usage.

Pour la CPME, ces mesures de bon sens et d'intérêt général sont conçues pour une approche globale, sans scission ni opposition entre les énergies et les modes de transport utilisés.

Au-delà de ces prescriptions, les PME et TPE ne doivent pas être les oubliées de la loi de programmation et de financement des infrastructures destinée à fixer les investissements à planifier. La CPME propose donc que des incitations fiscales ou aides financières soient accordées aux petites entreprises qui investiraient dans des dispositifs spécifiquement inscrits dans la loi mobilité.

Il conviendrait de rendre les Assises de la mobilité pérennes et mettre en place un bilan annuel réunissant l'ensemble des parties prenantes de ces Assises.

Je reste à votre disposition pour vous présenter en détail nos propositions et je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Avec mon meilleur souvenir

François Asselin

ASSISES DE LA MOBILITE : MODERNISER – FINANCER – INNOVER

Le constat est partagé : la mobilité des citoyens, des travailleurs et des marchandises est une priorité pour le bon fonctionnement de l'économie. Les travaux des Assises de la Mobilité ouverts par le Gouvernement, dont la CPME est partie prenante, doivent aboutir à une **amélioration des moyens de transport qu'ils soient individuels ou collectifs, de marchandises ou de voyageurs**. La réflexion autour de la mobilité est un tout qui ne doit pas opposer les modes de transport ou les énergies utilisés et qui doit considérer la mobilité comme facteur de croissance économique. Enfin, il est nécessaire de réconcilier urbains et ruraux autour d'un objectif commun : des déplacements responsables. La CPME présente 9 mesures permettant de répondre à ces défis : une mobilité financée, une mobilité responsable et une mobilité innovante !



OBJECTIFS DE LA CPME POUR LA REFORME DE LA MOBILITE

FAVORISER L'EMPLOYABILITE



Faire de la mobilité un outil d'employabilité en particulier pour les jeunes en apprentissage et les personnes situées dans les territoires ruraux et péri-urbains.

MODERNISER LES RESEAUX EXISTANTS



Orienter les financements existants vers l'entretien et la rénovation des réseaux existants tout en conservant la possibilité d'investir dans de nouveaux projets.

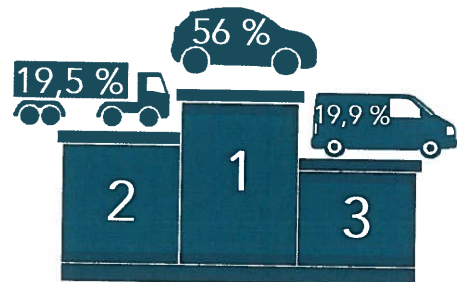
SECURISER LES DEPLACEMENTS



Les déplacements ne doivent plus être perçus par les salariés et les professionnels comme aléatoires (embouteillages, retards des transports en commun...)

LES TRANSPORTS ROUTIERS : UN SECTEUR ENGAGE ET RESPONSABLE

Répartition des émissions de CO₂ par type de véhicules

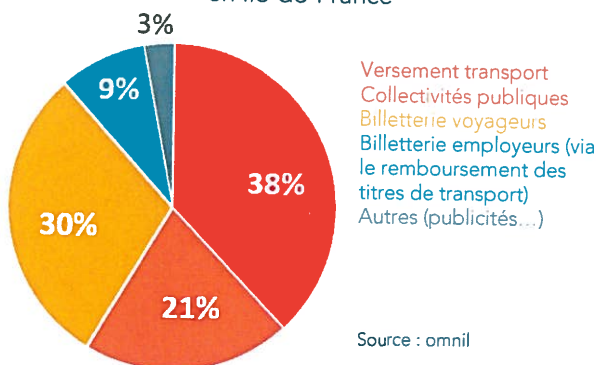


Autre : bus et cars 3,2% et deux-roues 1,3%

Source : FNTR – Livre vert du transport routier de marchandises (CITEPA)

LES ENTREPRISES : 1er FINANCEUR DES TRANSPORTS

Répartition des recettes des transports en Ile-de-France



Prix des transports en 2015



LES 9 PROPOSITIONS DE LA CPME

FINANCER LA MOBILITE

- Prioriser les financements vers l'existant**
 - Remettre à niveau les réseaux de transports existants : routier, ferré et fluvial
 - Renforcer la lutte contre la fraude dans les transports
 - Maintenir le rôle pivot de l'AFITF en matière de financement des infrastructures multimodales et augmenter sa dotation
- Equilibrer le coût des transports publics entre les usagers et les entreprises**
 - Augmenter la contribution des usagers dans le financement des transports publics
 - Diminuer le versement transport pour les entreprises
- Stopper l'inflation de la fiscalité des transports**
 - Ne pas instaurer d'écotaxe au niveau national
 - Diminuer la TVA sur les transports de 10% à 5,5%

1 million €/jour,
le coût de la fraude en IdF

Source Cour des Comptes



39 milliards € ce que rapportent les routes à l'Etat

Source FNTR à partir des données SDES

AMELIORER LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

22 milliards €
en 2030
coût des embouteillages en France



Source INRIX

- Lutter contre les embouteillages**
 - Traiter les principaux points de congestion
 - Lancer les études sur l'élargissement de certaines routes et leur sécurité
- Réduire les accidents de la route**
 - Attribuer un rôle décisionnaire au Comité National de la Sécurité Routière (CNSR)
 - Renforcer la sensibilisation des salariés à la sécurité routière
- Instaurer effectivement le service minimum**
 - Rouvrir le débat autour du service minimum pour qu'il soit effectif
 - Assurer un service minimum dans le mode ferroviaire pour les marchandises

INNOVER POUR LA MOBILITE DE DEMAIN

- Déployer l'intermodalité**
 - Pérenniser les subventions de l'État (aide au « coup de pince ») dans le transport combiné
 - Débloquer les verrous fiscaux, douaniers, tarifaires, d'infrastructures et d'organisation
- Mettre en œuvre la transition énergétique**
 - Repenser le barème de l'indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail quand une solution alternative existe
 - Mettre en place des incitations fiscales pour déployer des plans de mobilité dans les entreprises
- Etudier le passage de la propriété à l'usage**
 - Revoir le statut des plateformes de mobilité
 - Ne pas substituer aux transports en commun le développement des voitures autonomes
 - Favorise le développement des gares routières

165 millions

de km parcourus par les autolib' de 2011 à 2016

Source groupe Bolloré

PROPOSITIONS DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion

- Non application de la taxe transport dans les communes domiennes ne possédant pas de transports en commun
- Mettre un terme à la situation de monopole des contrôles techniques générant des prix de visites prohibitifs
- Permettre aux DOM d'avoir accès à un prix compétitif des carburants en favorisant un approvisionnement au plus près de leur territoire et favoriser le recours aux carburants alternatifs (gaz naturel par méthanisation)